



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services de la Présidence

Question écrite n° 123208

Texte de la question

M. René Dosière rappelle à M. le Premier ministre que le personnel en poste à la présidence de la République est, soit payé directement par l'Élysée (91 au 1er janvier 2007), soit mis à disposition gratuitement par les différents départements ministériels (681 aux termes des réponses fournies), soit mis à disposition gratuitement par ce que son prédécesseur appelait des « institutions assimilées » (environ 120 personnes). Il aimerait connaître le nom de ces institutions ainsi que le nombre de mises à disposition par chacune de ces « institutions assimilées ».

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123208

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4670